



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DELIBERATION
N° 23-28

RH – TARIFICATION DE LA NOUVELLE PRESTATION PAIE ET CARRIÈRE

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAULT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAULT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Absente
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux - 2 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent *	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20230622-23-28-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir M. Mathieu Viskovic	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Présent*	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent*	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Excusée Pouvoir M. Gérard Chanclud	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Excusée Pouvoir M. David Charpentier	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAUT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	12
Présents prenant part au vote	11
Présents en visioconférence	4
Présents en visioconférence prenant part au vote	4
Pouvoirs	3
Votants	18

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gérard CHANCLUD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général de la fonction publique et notamment son article L452-40,

CONSIDÉRANT :

Que le Centre départemental de gestion peut assurer des missions facultatives, notamment, en matière de gestion des ressources humaines.

Les difficultés rencontrées par les collectivités et établissements publics sur des profils de gestionnaire paie/carrière, Il est proposé de mettre en place deux nouvelles prestations « réalisation de la paie » et « gestion de la carrière » pour répondre aux besoins.

Que pour proposer l'adhésion à ces prestations, dès le mois de septembre 2023, une convention a été établie et qu'il convient de fixer les tarifs de chaque prestation.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :**Article 1**

De fixer le tarif de chaque prestation pour les collectivités affiliées ou non affiliées, pour les années 2023 et 2024 à :

PRESTATION « RÉALISATION DE LA PAIE »

Prestations	Coût	
	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Diagnostic paie (<i>obligatoire afin de prendre en considération toutes les spécificités de la collectivité ou de l'établissement</i>)	190 € la journée (+ de 350 agents) 90 € la demi-journée (- de 350 agents)	
Option : guide interne personnalisé de la gestion ressources humaines	100 €	
Droit d'entrée à la prestation paie :	1 440 €	
Paramétrage au démarrage (une seule fois)	1 320 €	
Assistance au mandatement (une seule fois)	1 200 €	
Coût par réalisation du bulletin mensuel y compris vérification	8 € par bulletin et par mois	8,50 € par bulletin et par mois
Option : Coffre-fort numérique à partir de janvier 2024	1,5 € par bulletin par mois	

PRESTATION « GESTION DE LA CARRIÈRE »

Prestations	Coût	
	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Diagnostic carrière (<i>obligatoire afin de prendre en considération toutes les spécificités de la collectivité ou de l'établissement</i>)	190 € la journée (+ de 350 agents)* 90 € la demi-journée (- de 350 agents)*	
Option : guide interne personnalisé de la gestion ressources humaines	100 €*	
Droit d'entrée à la prestation carrière :	Forfait de 90 € pour la vérification de l'historique de carrière	14 € par agent pour la reprise de l'historique de carrière
Coût gestion des carrières	4 € par arrêté réalisé	5 € par arrêté réalisé

* Si la collectivité ou l'établissement public adhère aux deux prestations, ces éléments ne feront pas l'objet d'une double facturation.

Article 2

De préciser que l'adhésion à l'une de ces prestations, fait l'objet d'une délibération de la collectivité ainsi que de la signature de la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieuxaint, le 22 juin 2023

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville,
Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date d'affichage :